

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 15 juin 2012

Séance du 5 juin 2012

14 Biennale des arts de la terre - convention de partenariat avec l'association des potiers de l'Oise

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme LEFEVRE
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA



Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CAPON
Mme CARLIER
M. SZPIRKO
M. BEAUBRUN
Mme FEVRIER
M. BELMHAND
Mme MAUPIN
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

A l'occasion de la prochaine biennale des arts de la terre, la Ville de Creil organise un marché de potiers, en partenariat avec l'association des potiers et céramistes de l'Oise.

L'association des potiers et céramistes de l'Oise s'engage à participer au marché des potiers, qui se tiendra dans la cour de l'Hôtel de Ville à Creil, les 13 et 14 octobre 2012.

Cela implique la tenue d'au moins dix stands par des potiers de l'association dans le respect du règlement dudit marché. L'association s'engage également à animer des ateliers « tournage » et « modelage » à raison de trois séances par jour.

maintenant !

La ville de Creil s'engage en contrepartie :

- à fournir le matériel nécessaire à la tenue des stands, soit trois tables, deux chaises, une prise électrique et un barnum de 3 m x 3 m,
- à fournir l'argile nécessaire pour les ateliers « tournage » et « modelage »,
- à prendre en charge la mise en page, l'impression et l'envoi de 2 500 flyers, destinés aux personnes figurant sur la base de contacts de l'association des potiers et des céramistes de l'Oise,
- à diffuser largement des tracts et affiches annonçant le marché de potiers à partir du mois de juin 2012,
- à prendre en charge le gardiennage du lieu entre le 13 octobre 18h et le 14 octobre 10h.

L'accès au marché de potiers sera gratuit.

Le but du marché de potiers étant d'offrir aux Creillois une manifestation de qualité, accessible à tous et mettant en valeur le patrimoine local, il vous est proposé d'autoriser le Maire de la ville de Creil à signer une convention de partenariat avec l'association des potiers et céramistes de l'Oise.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la convention ci-annexée

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 5 juin 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association des potiers et céramistes de l'Oise, fixant les modalités de participation de cette association au marché de potiers de la biennale des arts de la terre 2012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12
notifiée 09.07.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12
Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 09.07.12 Signature Le Maire.


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
le directeur Général des Services
Philippe Raüy



2/2